

INFORMATION A DESTINATION DES RESIDENTS ET DES PERSONNES PRESENTES AUX ABORDS DE PARCELLES AGRICOLES

Eure-et-Loir



Bon à SAVOIR

Un pulvérisateur dans les champs n'est pas forcément en train d'appliquer un produit phytosanitaire. Il peut aussi appliquer, par exemple, des produits de biocontrôle qui stimulent les défenses naturelles de la culture, des engrains ou des solutions foliaires d'éléments minéraux pour corriger des carences

L'information ci-dessous permet d'identifier pour les cultures listées dans la charte d'engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires, les situations où une période de traitement est en cours. Elle est représentée par un gyrophare pour chaque culture et pour la période considérée.

Période du **27/11/2025** au **11/12/2025**

Cultures	Cibles				
	Interculture qui précéde la culture	Mauvaises herbes Défanage	Maladies	Ravageurs	Verse
Blé tendre d'hiver					
Blé dur d'hiver					
Orge d'hiver					
Orge de printemps					
Colza d'hiver					
Maïs					
Pois protéagineux					
Lin oléagineux d'hiver					
Lin oléagineux de printemps					
Pomme de terre					
Betterave sucrière					
Prairies					



Pas d'applications actuellement ou non concerné



Période d'applications

Cette information est construite sur une situation moyenne du département, à partir de l'analyse de risque des BSV s'ils existent et de l'expertise des conseillers. Il est possible qu'un agriculteur intervienne hors plage identifiée, en fonction du contexte de sa parcelle et de la situation sanitaire.

En complément de cette information, vous pouvez consulter :

- > les calendriers prévisionnels d'interventionnels détaillés par culture
- > les BSV de la région via le lien suivant : <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/acces-au-bsv-r37.html>

